

LETTRE DE LIAISON

des militants combattant pour le **Front Unique**
des syndicats de l'enseignement public

N°346
24 novembre 2023
ISSN 1245-0286

**Au Conseil national de la FSU des 21 et 22 novembre,
Les représentants du courant Front Unique sont intervenus
- en défense du peuple palestinien soumis à un massacre de masse à Gaza
- pour le retrait du nouveau projet de loi Guerini contre le statut des fonctionnaires**

Intervention du représentant du courant Front unique le 21 novembre

Depuis 40 jours, l'État d'Israël mène une campagne de dévastation à Gaza qui n'épargne rien ni personne. Ni la population civile, ni les habitations, ni les écoles, ni les hôpitaux, ni les ambulances. Selon un bilan récent, on compterait déjà plus de 13 000 morts dont plus d'un tiers d'enfants. Privés d'eau potable, de nourriture, d'électricité, de médicaments et de soins, les rescapés sont plongés dans une situation inhumaine.

Les centaines de milliers de déplacés vers le sud de Gaza n'ont trouvé aucun répit et sont toujours soumis aux bombardements.

Dans sa volonté pleinement assumée de semer mort et désolation, Israël a un objectif de plus en plus évident : Celui d'offrir aux Palestiniens de Gaza une seule alternative : la mort ou l'exode.

C'est ce que vient de signifier, Avi Dichter, ministre de Netanyahu, en déclarant : « *Une Nakba à Gaza en 2023. C'est ainsi que cela se terminera* ».

Achever le nettoyage ethnique engagé en 1948 à Gaza et en Cisjordanie, aboutir au « Grand Israël », tel est l'objectif historique de l'État sioniste.

Tous les impérialismes occidentaux et le Japon ont donné leur aval à Israël dans son offensive dévastatrice contre Gaza. L'impérialisme américain, en première ligne, fournit à Israël tous les moyens politiques, financiers et militaires qui lui sont nécessaires.

Quant à Macron, après son soutien inconditionnel à Israël dès le départ, il dit, à présent, interpellé Netanyahu sur les « *trop nombreuses pertes civiles* » et lui rappelle « *la nécessité absolue de distinguer les terroristes de la population* ».

Et il remet en avant l'illusion d'une « *solution à deux États* ».

Il faut d'abord rejeter la fiction selon laquelle il y aurait en Palestine deux peuples pour une même terre. Il n'en est rien. Israël est un État colonial qui, avant même sa constitution officielle en 1948, poursuivait un unique but : s'emparer de la Palestine et en chasser ses habitants – les Palestiniens – par tous les moyens.

Il faut noter que l'ultra-raciste Zemmour – qui dénonce en France un « grand remplacement » fictif – est allé en Israël applaudir avec enthousiasme le véritable « grand-remplacement » mis en œuvre par l'État sioniste.

La question essentielle pour les travailleurs et la jeunesse et pour les organisations qui sont censées les représenter c'est :

Comment venir en aide au peuple palestinien ?

Le mouvement ouvrier et la jeunesse doivent se placer inconditionnellement aux côtés et en soutien du peuple palestinien, peuple opprimé, colonisé et massacré.

C'est ce qu'ont fait des millions de manifestants dans le monde entier. Y compris en France où le slogan « Israël assassin, Macron complice » a été scandé largement et à juste titre.

Mais le combat en défense du peuple palestinien contre l'État d'Israël doit être organisé.

En France, la jeunesse étudiante a toujours joué un rôle primordial en défense des peuples opprimés. Le gouvernement Macron-Borne en est pleinement conscient.

C'est pourquoi il exerce une véritable chasse aux sorcières dans l'enseignement supérieur et la recherche pour empêcher les personnels et les étudiants d'exprimer librement leurs positions et en particulier leur soutien aux Palestiniens.

La responsabilité de notre fédération est d'exiger le retrait immédiat du courrier de Retailleau aux Présidents d'Université, le plein respect des libertés académiques et l'arrêt des répressions en cours.

Pour répondre aux appels pressants des syndicats palestiniens, à l'instar d'actions syndicales en Belgique, au Royaume-Uni et aux États-Unis, c'est au mouvement syndical d'organiser le boycott effectif du soutien militaire et logistique à l'État d'Israël.

Pour conclure, notre fédération doit cesser d'établir une symétrie entre l'État d'Israël, État colonial et oppresseur et le peuple palestinien, peuple opprimé, spolié et massacré. Elle doit exprimer son soutien inconditionnel au peuple palestinien.

Notre fédération doit cesser de mettre en avant les notions de « paix juste et durable » ou de « solution à deux États ».

Non seulement, il s'agit de pures fictions d'autant plus au moment où la colonisation avance à grands pas en Cisjordanie, et où Gaza est écrasé.

En plus, ces chimères ont pour fonction d'exiger des Palestiniens qu'ils renoncent à leur droit imprescriptible à résister et à combattre pour leur indépendance nationale contre l'État colonial d'Israël.

En défense des Palestiniens de Gaza, en lien avec les organisations syndicales et de la jeunesse, la FSU doit convoquer une manifestation massive à l'ambassade d'Israël pour exiger : L'arrêt immédiat des bombardements, le retrait des troupes israéliennes et la levée du siège de Gaza.

Présentation de la motion *En défense du peuple palestinien !* (22 novembre 2023)

L'intervention du courant Front unique dans le débat général d'hier a porté exclusivement sur la situation palestinienne. Et pour cause. Au moment où les Palestiniens de Gaza se trouvent sous le feu roulant de l'État d'Israël, peut-on mettre sur un même plan l'État d'Israël, État oppresseur, et le peuple palestinien, peuple opprimé depuis 1948 ?

Mi-octobre, les syndicats palestiniens ont lancé un appel à la solidarité internationale, adressé précisément aux organisations syndicales. Ils demandent notamment de :

« Refuser de fabriquer des armes destinées à Israël.

Refuser de transporter des armes vers Israël.

Adopter des motions dans leur syndicat à cet effet ».

Si la FSU n'est pas concernée directement, elle se doit de soutenir et de populariser cet appel au boycott d'Israël.

Dans l'Enseignement supérieur et la Recherche, la ministre Retailleau a sommé les personnels de ne pas dévier du discours gouvernemental. La FSU doit clairement dénoncer ce courrier aux présidents d'Université, et exiger son retrait pur et simple.

Face à la nouvelle offensive dévastatrice de l'État sioniste, expulsant encore un peu plus les Palestiniens de leur terre, le mouvement ouvrier doit se tenir clairement au côté du peuple palestinien.

Se tenir à ses côtés, ce n'est pas demander au gouvernement Macron, soutien affiché et complice d'Israël, d'œuvrer à une « paix juste et durable » comme ne cessent de le répéter les directions syndicales.

Ce n'est pas une fois encore, d'adresser de veines suppliques pour un « cessez le feu » aux puissances impérialistes, au nom d'une paix qui entérinerait la colonisation quasi-totale de la Palestine.

C'est au contraire, œuvrer dès la sortie de ce CDFN, dans l'unité des organisations syndicales et de jeunesse, à la convocation d'une manifestation massive devant l'ambassade de l'État d'Israël sur les mots d'ordre :

- Arrêt immédiat des bombardements.
- Retrait des troupes israéliennes.
- Levée du siège de Gaza.

C'est le sens de la motion que le courant FU soumet au vote.

Motion : *En défense du peuple palestinien !*

Informé de l'Appel pressant des syndicats palestiniens du 15 octobre, le CDFN de la FSU, réuni les 21 et 22 novembre 2023, **soutient et diffusera leur demande de boycott de l'État d'Israël.**

Dans l'Enseignement supérieur et la Recherche, le gouvernement veut empêcher les personnels d'exprimer leur position en se livrant à une véritable chasse aux sorcières.

Le CDFN de la FSU exige **le retrait pur et simple de la lettre de Retailleau aux présidents d'université**, le respect des libertés académiques et l'arrêt des répressions en cours.

Il est urgent que soit organisée une **manifestation massive à l'ambassade d'Israël** sur les mots d'ordre :

- Halte au massacre du peuple palestinien !
- Arrêt immédiat des bombardements et retrait des troupes israéliennes.
- Levée du siège de Gaza.

En conséquence, le CDFN de la FSU demande au secrétariat général d'œuvrer dans l'urgence, avec les autres organisations syndicales, à la convocation d'une telle manifestation.

(Pour : 5 / Contre : 62 / Abstentions : 27 / Refus de vote : 13)

Présentation de la motion *Pour le retrait pur et simple du projet de loi Guerini !*

Après la loi de transformation de la Fonction publique, les accords sur la PSC [*protection sociale complémentaire*], la réforme des retraites, la perte de pouvoir d'achat, les gouvernements Macron ont fait des fonctionnaires une cible majeure. Et Guerini a bien l'intention de poursuivre dans cette voie.

Comme l'indique la note d'actualité fonction publique distribuée à l'entrée du CDFN « *Nul doute (...) que l'intention gouvernementale est, à nouveau, d'affaiblir le statut et les garanties, notamment en matière de conception et de déroulement de carrière.* »

Lorsque Guerini s'exprime devant la commission des lois de l'Assemblée nationale, le 2 novembre, on n'est plus dans une intention mais dans un début de concrétisation.

Il a annoncé que son projet de loi doit faire l'objet de concertations avec les syndicats « *dans les prochaines semaines* ». L'objectif du gouvernement étant que le texte soit finalisé « *d'ici la fin de l'année* ».

Guerini a encore répété vouloir « *mieux rémunérer ceux qui se décarcassent pour assurer nos services publics* ».

Son but, c'est :

- de généraliser les primes individuelles et collectives au mérite,
- d'accélérer les promotions des agents dits « méritants et engagés »

Il veut aussi commencer à supprimer les concours de recrutements de la Fonction publique.

Ainsi, il a annoncé vouloir recruter des apprentis, à l'issue de leur contrat de 18 mois, sans concours. Alors qu'au mois de septembre, il annonçait lors d'une bilatérale avec notre fédération vouloir les recruter par « concours réservé ».

Pour résumer, le gouvernement a bien l'intention de faire passer une nouvelle loi contre les fonctionnaires, contre leurs statuts, contre leurs carrières.

La FSU ne peut pas être, comme l'indique la note, seulement dans « *une attitude de vigilance* », même « *absolue* ». Elle doit caractériser ce projet de loi en préparation comme une nouvelle attaque majeure contre les fonctionnaires et leur statut.

Elle doit donc exiger son retrait pur et simple.

Et puisque Guerini a annoncé vouloir entamer des concertations avec les syndicats pour l'aider à avancer dans son projet, **notre fédération doit refuser de participer à de telles concertations.**

Et bien sûr a fortiori, elle refusera de signer tout accord de méthode.

Motion : *Pour le retrait pur et simple du projet de loi Guerini !*

Par son projet de loi Fonction publique, Guerini entend avancer vers le démantèlement du statut des fonctionnaires par :

- La généralisation des primes individuelles et collectives au mérite.
- L'accélération des promotions des agents dits performants.
- Le recrutement sans concours d'apprentis.

C'est le passage d'une fonction publique de carrière à une fonction publique d'emplois liquidant par là-même les garanties statutaires attachées aux recrutements, rémunérations et promotions, fondant notre droit à la carrière.

La CDFN de la FSU réuni les 21 et 22 novembre 2023 rejette le projet de loi Fonction publique en préparation.

Il refuse de participer à toutes les concertations avec Guerini qui lui permettent d'avancer vers son objectif. Tout comme il refusera de signer un éventuel accord dit de méthode.

Le CDFN de la FSU s'adressera à l'ensemble des fédérations de fonctionnaires pour qu'elles reprennent à leur compte ces positions.

(Pour : 5 / Contre : 65 / Abstentions : 23 / Refus de vote : 15)

* * * * *

Appel à nos lecteurs et abonnés

Pour pouvoir continuer à intervenir dans les instances nationales de la FSU, nous devons constituer une liste comportant 160 noms d'adhérents de la FSU.

Ce nombre très élevé à notre échelle est un obstacle que la direction de la FSU augmente régulièrement pour tenter de nous écarter. (160 noms exigés pour seulement 4 élus !!!)

Vous connaissez les positions que nous défendons auprès de nos collègues et dans les instances de la FSU.

Donnez-nous les moyens de continuer notre combat intransigeant.

Pour cela, complétez et envoyez le formulaire accessible à cet adresse :

<http://www.frontunique.com/formulaire%20candidature%20fsu%202024.pdf>

Les coordonnées d'envoi figurent en bas du formulaire.

* * * * *